

LE MAIRE VOUS INFORME

Madame, Monsieur,

Suite à différentes rumeurs infondées c'est avec beaucoup de plaisir que nous vous apportons des réponses officielles sur plusieurs dossiers.

⇒ Ecole Saint Joseph :

Face à la désinformation propagée sur ce dossier, le conseil municipal du 28 mai dernier a été l'occasion d'une intervention officielle de Pierre Dudieuzère qui repose sur plusieurs points :

- Le conseil municipal réaffirme son soutien à l'école Saint Joseph et aux différentes associations de Vendarguais qui y œuvrent depuis toujours OGEC et APEL.
- Le conseil municipal est très heureux que des centaines de jeunes Vendarguais y aient suivi leur scolarité et espère qu'il en sera ainsi de nombreuses années.
- Le conseil municipal n'a pas pour habitude de s'immiscer dans les affaires privées.
- Le conseil municipal apportera comme toujours son appui dans le suivi des dossiers qui lui seront présentés à des fins de sécurisation et de mise aux normes des bâtiments et de leurs extensions futures si besoin.
- Le conseil municipal réitère son soutien à la présence d'un enseignement Catholique sur Vendargues avec pourquoi pas dans le futur un collège du même type.
- Le conseil municipal n'achètera pas le bois classé.
- Le conseil municipal confirme que le déplacement de l'école dans un autre secteur de Vendargues ne pourrait se réaliser avant de nombreuses années.

⇒ Création d'un collège public à Vendargues :

Notre volonté politique est l'implantation d'un collège à Vendargues, mais il s'agit d'un combat de longue haleine. Tout le monde ou presque sait que la politique d'aménagement du territoire et l'installation d'équipements structurants de ce type, sont des dossiers qui s'appréhendent sur le long terme. Et qu'un élu digne de ce nom se doit de faire de la prospective.

Nous continuons donc à nous positionner de manière volontaire sur ce dossier qui nous semble être une belle opportunité pour les jeunes Vendarquois en âge d'aller au collège.

⇒ Urbanisme :

Qui peut raisonnablement croire que le conseil municipal n'est pas conscient de l'évolution du paysage de Vendargues suite aux nombreuses constructions ? Qu'il ne travaille pas à réduire les contraintes inhérentes à cette évolution ?

Mais voilà : il doit s'inscrire dans un cadre légal en respectant ses partenaires.

Oui le PLU devra évoluer mais l'INITIATIVE de cette évolution est METROPOLITAINE.

Les informations OFFICIELLES ci-dessous en témoignent.

Rappel : en 2013 la révision du Plan Local de l'Urbanisme a été votée à l'UNANIMITE des suffrages exprimés. Personne ne s'y est opposé à cette époque.

ELABORATION DU PLUi – UN CALENDRIER SANS CESSE REPORTE

12/11/2015 > Prescription de l'élaboration du PLUi

Planning initial visant une approbation du PLUi fin 2018

2016-2018 > Réunions techniques bilatérales métropole/commune visant à identifier :

- Etat des lieux et analyse morphologique (capacités des tissus existants et stationnements)
- Projet de règlement graphique (zonages, hauteurs, emprises/espaces libres, implantations, aspects extérieurs/éléments patrimoniaux, franges urbaines, espaces boisés classés, emplacements réservés, servitude mixité sociale)
- Principes réglementaires (destination, implantations, stationnement, servitude de mixité sociale,...)
- Zonage pluvial

2017-2019 > Ateliers de secteur « Cadoule Bérange » visant à synthétiser et valider les orientations et principes réglementaires du futur PLUi

20/06/2018 > Débat sur les orientations du PADD du PLUi

Planning revu selon 2 scénarios :

- Scénario 1 : Approbation avant les municipales de mars 2020
- Scénario 2 : Reprise des procédures après les municipales et approbation repoussée à fin 2022

2019 > Programmation de la concertation du public pour un simple arrêt du projet de PLUi fin 2019

(scénario 2 retenu – 1^{ère} réunion publique de secteur à Castries le 18/06/2019)

11/02/2019 > Courrier officiel sollicitant une modification du PLU en anticipation du PLUi reporté

04/2019 > Réponse négative des services de la Métropole

Qui plus est le futur PLUI découlera de lois et d'autres documents d'urbanisme, comme en atteste la pyramide ci-dessous disponible à l'accueil de la Mairie sur un document de présentation très bien rédigé par les services de la Métropole, que nous avons le plaisir de joindre à ce document.

LE PLUI ET LES PRINCIPAUX DOCUMENTS D'URBANISME



Loi votée en 2014 du nom de Mme DUFLOT Ministre du gouvernement socialiste de Mr HOLLANDE.



Dans cette pyramide, seul acte de compétence complètement municipale.

Comme vous le voyez ci-dessus, le futur Maire de Vendargues n'aura hélas pas plus de pouvoir dans ce domaine qu'aujourd'hui. Les métropoles étant confortées en ce sens.

⇒ **Logements sociaux :**

Enfin sur le logement social, les propos de Monsieur Noël SEGURA, Vice-Président de la Métropole en charge du logement, sont très clairs et vous pouvez les vérifier en écoutant le conseil de Métropole du 23 mai dernier :

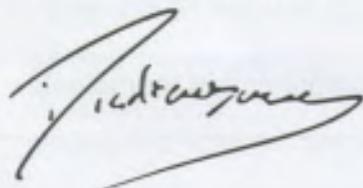
- Objectif + de 5 000 constructions pour le Plan Local de l'Habitat Métropolitain 2019/2024.
- Une Métropole plus ambitieuse en termes de Logements Locatifs Sociaux.
- Baisse de la SMS c'est-à-dire le seuil à partir duquel on construit des logements sociaux dans les opérations immobilières, dans le futur PLUI.

Vraiment bizarre de s'appuyer sur ces déclarations d'une main, et de l'autre de vitupérer contre les constructions.

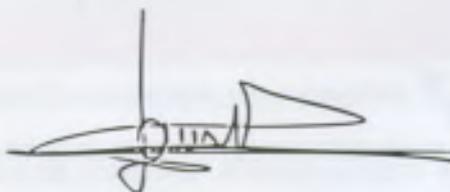
Alors Madame, Monsieur, soyez conscient que le conseil municipal privilégie l'équilibre et la raison à l'emportement, œuvre et s'implique au quotidien pour défendre Vendargues. Et nous savons que vous ne vous laisserez pas abuser par l'OBSOLESCENCE PROGRAMMEE de certaines positions qui ont une durée de quelques mois à l'approche d'échéances électorales importantes pour l'avenir de Vendargues.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Pierre DUDIEUZERE
Maire de Vendargues
Conseiller de Montpellier
Méditerranée Métropole



Guy LAURET
Premier Adjoint au Maire



Et les élus.